

L'ACTION DE FORMATION EN SITUATION DE TRAVAIL : UNE OPPORTUNITÉ POUR LES ACTEURS DES COURSES

Par Harold Gential, responsable projets de formation,
formateur soft skills, consultant en psychologie du travail

« Comme dans tout un tas de pans de l'économie actuelle, les courses sont challengées par l'état du marché du travail avec d'énormes enjeux de recrutement, fidélisation et formation de salariés. Voici une perspective historique qui, pour le volet formation, en explique en partie la genèse et qui surtout a pu récemment faire émerger une réelle opportunité de formation pour les acteurs des courses, qui sont par essence des TPE ou PME.

En 1971, avec la loi Delors, la France adopte une démarche remarquable et inédite au niveau mondial. Les entreprises de tout secteur sont alors obligées de contribuer à un fonds de financement de formation par branche professionnelle. Ensuite chaque entreprise peut voir une grande partie de ses dépenses de formation continue pour adultes

Les obstacles à ce que les professionnels dans les TPE - PME se forment sont de deux ordres. D'une, au sein des TPE - PME, les dirigeants méconnaissent les opportunités, obligations, dispositifs de financements, etc., de la formation continue pour adultes. Cela est encore plus marqué dans le monde agricole et les courses. Le secteur de la formation leur apparaît complexe, contraignant, opaque et lourd en « paperasse diverse et variée ». De deux, il est délicat dans une TPE de pouvoir libérer un collaborateur de son poste de travail pour aller se former pendant un ou deux jours. C'était déjà le cas dans les écuries de courses avant le développement des réunions tuilées sur tout le territoire, mais avec cela, c'est encore plus marqué.

prise en charge par ce collecteur "mutualiseur". Or, ceci se matérialise pour des montants en plus ou en moins de ses propres contributions, selon les périodes de l'année et les demandes faites par d'autres acteurs de cette même branche à ce collecteur. Pour autant, sur le terrain, il a été observé que les bénéficiaires très majoritaires de cette configuration étaient les hommes, de formation initiale bac +4/5, cadres, blancs, employés dans de très grandes entreprises. Or, la visée de la loi était de rendre la formation accessible à tous, dont les professionnels au sein des TPE - PME qui constituent le plus gros des acteurs de l'économie française. Par conséquent, décennie après décennie, le législateur n'a eu de cesse, depuis les effets mesurés de cette première loi, de vouloir corriger le tir, avec trop peu de résultats probants.

La configuration du système de financement de la formation a par ailleurs été source d'apparition de phénomènes très particuliers. En fin d'année, les organismes collecteurs agréés de chaque branche professionnelle (nommés OPCA à l'époque, assimilés à des banquiers de la formation) pouvaient se retrouver avec des sommes colossales inutilisées par les contributeurs. Et, sur ces montants, une part partait dans la nature, et nul se savait où : phénomène appelé ensuite « la part des anges ». Forts de tout cela, des décideurs au sein du gouvernement de Nicolas Sarkozy ont mis en place en 2009 un dispositif pour capter cet excédent financier inutilisé : le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels. Ce FPSPP est mis en place et géré par les partenaires sociaux.



●●● *L'action de formation en situation de travail : une opportunité pour les acteurs des courses*

Il assure le financement d'actions de qualification ou de requalification pour des salariés et des demandeurs d'emploi. Malgré cela, le secteur de la formation péchait encore année après année, au point notamment que France2 a communiqué dessus en 2013 au travers de son émission Cash investigation, avec pour titre : Formation professionnelle, le grand détournement ([à voir ici](#)).

L'opportunité vient désormais d'une partie de la loi de 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. Elle booste un dispositif tout à fait pertinent de nos jours où le rapport au savoir est bouleversé, car n'importe quel apprenant peut se former en ligne quand il veut, où il le veut, gratuitement par du contenu texte, vidéo en ligne. Il s'agit de l'action de formation en situation de travail (AFEST). Dans un tel cas, le commanditaire de la formation échange avec son formateur prestataire externe, de façon à choisir la séquence de travail du professionnel à former, qui est pertinente. Le rendez-vous est ensuite pris sur le terrain en situation réelle dans l'entreprise où ce professionnel réalise les tâches de son quotidien. Cela peut être un assistant entraîneur, à pied, à cheval, qui manage des cavaliers d'entraînement. Cela peut être un entraîneur peu à l'aise avec ses propriétaires qui en a un au bout du fil. Cela peut être un responsable yearling dans une cour de haras qui

a la charge d'un apprenti à former, etc. Le formateur l'observe, prend des notes. S'ensuit, à froid, un échange ouvrant un espace de réflexivité où le formateur interroge l'apprenant. L'objectif est que l'apprenant prenne du recul, comprenne ce qui a été un obstacle, comment il pense l'avoir surmonté et pourquoi, qu'a-t-il appris, comment pense-t-il apprendre en général et dans ce cas-là, etc. Chaque apprenant a ses modalités d'apprentissage : par l'action/la réflexion, d'une façon globale ou séquentielle, plutôt par la vision/l'audition/le ressenti, etc. Par ce dispositif, l'apprenant réalise son travail comme d'habitude et n'a pas à s'absenter pour rejoindre une formation formelle hors de l'écurie, de l'élevage.

L'idéal est de mobiliser un formateur doté de compétences en psychologie du travail, analyse du travail. Pour les entreprises de moins de cinquante salariés, l'OPCO Ocapiat (cet organisme dont le nom et la vocation ont changé en 2018 passant de OPCA à OPCO, qui gère la formation pour les salariés de la branche agricole dont les courses) permet une prise en charge à 100 % sur la contribution légale, au titre du plan de développement des compétences, dans la limite des fonds disponibles et jusqu'à neuf jours d'accompagnement. »

[Voici des compléments.](#)